



COMMUNIQUÉ

Objet : Mise en garde sur les produits aphrodisiaques à base d'ingrédients naturels

Des données récentes publiées par l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP) font état de la suspension de l'importation et de la commercialisation des compléments nutritionnels aphrodisiaques à base d'ingrédients naturels suivants :

- **Vitamax doubleshot Energy coffee, boîte de 10 sachets ;**
- **Vitaplus Cacao power, boîte de 12 sachets ;**
- **Vitamax kingsman energy candy, boîte de 12 pastilles ;**
- **Bio herbs coffee poudre, boîte de 8 sachets ;**
- **Bio herbs royal king honey, boîte 10 sachets ;**
- **Maximen Bio Honey solution orale, boîte de 10 sachets ;**
- **Maximen Cappuccino coffee, boîte de 10 sachets ;**
- **Kopivitamine, boîte de 8 sachets.**

En effet, des tests de contrôle de qualité effectués par le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) de la Côte d'Ivoire sur des échantillons de ces produits aphrodisiaques dits naturels, ont révélé la présence de **TADALAFIL** qui est une substance chimique médicamenteuse indiquée dans la prise en charge du dysfonctionnement érectile.

L'introduction de cette substance dans des produits dits naturels constitue une adultération de ceux-ci. Il ne s'agit donc plus de produits naturels fabriqués exclusivement à base de plantes.

L'utilisation de ces produits frelatés, contenant du Tadalafil peut avoir des risques importants sur la santé des patients, surtout ceux présentant des facteurs de risque cardiovasculaires. En effet, la consommation du Tadalafil entraîne des maux de tête, des vertiges, des manifestations cardiovasculaires telles que les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) et les infarctus du myocarde communément appelés crises cardiaques.

Le Directeur Général de l'Agence béninoise du médicament et des autres produits de santé (ABMed), s'associe à la décision de l'AIRP et en appelle à la vigilance des populations pour signaler toute présence de ces produits et leurs dérivés au Bénin.



Si vous êtes en possession de ces produits, ou d'autres produits similaires, **NE LES UTILISEZ PAS**, mais notifiez-le en appelant immédiatement le numéro vert **136** ou l'Agence béninoise du médicament et des autres produits de santé au numéro **51 20 98 15**.

Le Directeur général de l'Agence béninoise du médicament et des autres produits de santé compte sur la collaboration de tous pour une lutte efficace contre les produits de qualité inférieure ou falsifiés.

Cotonou, le 12-09-2024



Dr Yossounon CHABI
Directeur Général